

## PUBLICITE PRÉALABLE POUR LA MISE EN DÉPÔT ET L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PIZZAS

*Publicité du 15 janvier au 14 février 2024*

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

**Objet du présent avis :** La Commune de LA RABATELIERE a reçu la manifestation d'intérêt spontanée pour la mise en dépôt et l'installation d'un distributeur automatique de pizzas, sur la parcelle C 1050, à proximité de la place de la Fragonnette.

Les candidats sont invités à se manifester auprès de la Mairie de la Commune de LA RABATELIERE, s'ils souhaitent candidater, par mail ([contact@larabateliere.fr](mailto:contact@larabateliere.fr)), ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de LA RABATELIERE  
3, rue de l'Étang  
85250 LA RABATELIERE

### **Au plus tard le mercredi 14 février 2024**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront contacter Mme THOREAU ALLAIN Noémie, Secrétaire Générale de Mairie (02.51.42.22.01 - [contact@larabateliere.fr](mailto:contact@larabateliere.fr))

Le titre autorisant l'occupation sera accordé à titre précaire et révocable, pour une durée d'un (1) an à compter de la signature du titre, renouvelable quatre (4) fois par tacite reconduction pour la même durée.

